



Auteur·e·s de violence domestique

Un modèle d'intervention axé sur la délinquance

pour des autorités, institutions et professionnel·le·s

Sur mandat du

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Auteur

Daniel Treuthardt, *lic. phil. hum.*

Psychologue spécialisé en psychologie légale / FSP

MAS Forensic-Science IOT / UZH

Zurich, janvier 2017

Impressum

Auteur·e·s de violence domestique. Un modèle d'intervention axé sur la délinquance pour des autorités, institutions et professionnel-le-s

Auteur

Daniel Treuthardt, *lic. phil. hum.*

Responsable de l'unité Soutien spécialisé & programmes socio-éducatifs, services Sursis et exécution des peines, canton de Zurich

Avec des remerciements à **Marc Mildner**, département programme d'apprentissage, service de probation et d'exécution du canton de Zurich, pour l'élaboration de l'annexe « Le paysage des interventions contre la violence en Suisse ».

Ce rapport a été rédigé en allemand sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.

Berne, 30 janvier 2017

Ce rapport peut être cité de la manière suivante :

BFEG (éd.) : Auteur·e·s de violence domestique. Un modèle d'intervention axé sur la délinquance pour des autorités, institutions et professionnel-le-s. Berne, 2017.

Table des matières

AUTEUR·E·S DE VIOLENCE DOMESTIQUE UN MODÈLE D'INTERVENTION AXÉ SUR LA DÉLINQUANCE POUR DES AUTORITÉS, INSTITUTIONS ET PROFESSIONNEL·LE·S	1
1 CONTEXTE	4
1.1 Buts et contenu du présent rapport	4
1.2 Motivation au changement	4
2 LE MODÈLE D'INTERVENTION AXÉ SUR LA DÉLINQUANCE	5
2.1 Fondements	5
2.2 Étapes du processus	6
2.2.1 Étape du tri	6
2.2.2 Étape de l'analyse	8
2.2.3 Étape de la planification	9
2.2.4 Étape du déroulement	9
3 L'ANALYSE P/E AXÉE SUR LA DÉLINQUANCE	10
3.1 Notions de base	10
3.1.1 Définition de la violence domestique	10
3.1.2 Facteurs de risque de la violence domestique	11
3.1.3 La théorie du champ de Kurt Lewin	12
3.2 Sources de problèmes dans la sphère de l'environnement	13
3.3 Sources de problèmes dans la sphère de la personnalité	15
3.4 Ressources	17
4 ANALYSE P/E APPLIQUÉE À LA VIOLENCE DOMESTIQUE	18
5 INTERVENTIONS	20
6 DIGRESSION : TYPOLOGIE DES AUTEURS DE VIOLENCE	22
7 BILAN	26
8 BIBLIOGRAPHIE	27
ANNEXE : LE PAYSAGE DES INTERVENTIONS CONTRE LA VIOLENCE EN SUISSE	30
Organisations pour des auteur·e·s de violence domestique en Suisse : vue d'ensemble	32

1 Contexte

1.1 Buts et contenu du présent rapport

Le présent rapport a pour but de permettre aux professionnel-le-s qui sont confrontés à la violence domestique dans l'exercice de leur profession – comme par exemple la police et la justice, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les centres d'aide aux victimes et d'aide sociale, les services de santé et les écoles – d'agir avec une plus grande sûreté.

Le chapitre 2 présente un modèle d'intervention axé sur la délinquance, qui décrit les décisions cruciales à prendre pour gérer les incidents de violence domestique en suivant un processus comportant quatre étapes (tri, analyse, planification, déroulement).

Le chapitre 3 propose une analyse de la personnalité et de l'environnement axée sur la délinquance (analyse P/E). Elle permet d'établir un profil individualisé des problèmes et des ressources de l'auteur-e des violences et d'en déduire des recommandations d'intervention appropriées.

Les chapitres suivants présentent d'abord les spécificités de l'analyse P/E appliquée à la violence domestique puis les formes d'intervention offrant la perspective d'amener les auteur-e-s de violence à développer des compétences leur permettant de vivre durablement sans violence.

Le dernier chapitre fait une digression sur les typologies des auteur-e-s et évoque les types d'auteur-e-s de violence domestique que la littérature spécialisée distingue. Il expose les conséquences qui découlent de ces typologies et fait une analyse critique de leur utilité pour la prise en charge des auteur-e-s dans le contexte du modèle d'intervention axé sur la délinquance.

Un bilan concis récapitule les principaux enseignements du présent rapport.

L'annexe propose une liste des institutions suisses dont le travail avec les auteur-e-s de violence est le cœur de métier. Elle est basée sur la liste des centres de consultation tenue par l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV) (Association professionnelle suisse de consultations contre la violence APSCV, 2017).

1.2 Motivation au changement

Les données scientifiques sur l'efficacité des interventions auprès de personnes délinquantes montrent très clairement que la prise de conscience de l'existence d'un problème et l'envie de changer qui peut en découler ne sont pas une condition préalable à la réussite d'un traitement¹. De manière générale, on peut admettre le principe que les processus motivationnels ne sont pas linéaires, mais qu'ils sont soumis à des fluctuations parfois considérables. Les formes d'intervention efficaces prennent ce fait en compte en intégrant dans le traitement des modules spécifiques pour favoriser la motivation².

En règle générale, les auteur-e-s de violence domestique éprouvent de la souffrance. Il n'est pas rare que celle-ci soit due au stress causé par la situation dans laquelle ils se trouvent (interaction avec les autorités, menace de procédure pénale, etc.) plutôt qu'à une prise de conscience du problème. Ainsi, dans un premier temps, c'est la souffrance, à défaut de l'envie de changer, qui permet d'accrocher la personne auteure de violence grâce aux questions centrales proposées pour l'étape du tri (cf. ch. 2.2.1).

¹ Benecke, 2014 ; Sachse, 2016.

² Stucki & Grawe, 2007 ; Flückiger & Grosse-Holtforth, 2007 ; Sachse, 2016.

Idées à retenir sur la motivation au changement

- La motivation au changement n'est pas une condition préalable à l'efficacité d'une intervention.
- Les processus motivationnels ne sont pas linéaires, mais sont soumis à des fluctuations parfois considérables.
- Des modules spécifiques visant à favoriser la motivation doivent faire partie intégrante de toute prise en charge.

2 Le modèle d'intervention axé sur la délinquance

2.1 Fondements

Les cas de violence domestique peuvent venir à la connaissance des structures officielles par des voies très différentes. A une extrémité du spectre, il y a des personnes qui craignent de finir par recourir à la violence dans une relation de plus en plus conflictuelle et qui, de leur propre chef, se rendent dans un centre de consultation spécialisé. A l'autre extrémité, il y a des personnes qui sont placées en détention provisoire avant l'ouverture de leur procès pour violence domestique. Le processus concret de traitement des cas peut donc impliquer une grande variété d'institutions, comme par exemple l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les autorités scolaires, un service social, un centre d'aide aux victimes, un centre de consultation sur la violence, la police ou le ministère public.

D'un point de vue scientifique, la meilleure manière d'atteindre le but d'empêcher durablement tout nouveau recours à la violence est de respecter les trois **principes** essentiels qui conditionnent l'**efficacité** de l'intervention, à savoir le principe du **risque** (R=risk principle), le principe des **besoins** (N=needs principle) et le principe de la **réceptivité** (R=responsivity principle) selon le modèle RNR d'Andrews & Bonta (2010).

- Le principe du risque veut que l'intensité du traitement et de la prise en charge d'une personne ayant commis un délit soit fonction de son **risque de délinquance** individuel. Plus le risque de délinquance est élevé, plus le traitement et la prise en charge doivent être intensifs.
- Le principe des besoins veut que le contenu et les thèmes abordés dans le cadre de la prise en charge ou du traitement soient fonction des aspects de la personne ayant un impact sur le risque de délinquance (facteurs criminogènes ; cf. ch.3.2 et 3.3). Selon ce principe, en effet, on ne peut obtenir des résultats dans la prévention de la récidive qu'en travaillant sur les **problèmes** de la personne qui ont un impact sur le risque de délinquance qu'elle présente. Toutefois, le travail sur des problèmes non criminogènes peut alléger le poids qui pèse sur la personne et favoriser son intégration sociale ainsi que sa disposition à travailler sur ses facteurs de risque.
- Les recommandations d'intervention qui découlent du besoin de changement déterminé en fonction du risque doivent, selon le modèle RNR, tenir compte du principe de réceptivité. Celui-ci se rapporte au choix des méthodes employées pour travailler sur les facteurs de risque : il préconise de choisir les **interventions** de manière à pouvoir exercer la plus grande influence possible sur la personne. Les formes d'intervention utilisant une approche cognitivo-comportementale ont fait la preuve d'une très grande efficacité pour faire évoluer des attitudes et des comportements criminogènes. En outre, le traitement doit prendre en compte les caractéristiques de la personnalité ainsi que la manière dont la personne délinquante établit des relations, communique et apprend

(p. ex. travail avec des exemples concrets, jeux de rôles, représentation imagée de contenus abstraits).

Modèle RNR (Risk – Needs – Responsivity)	
Principes d'efficacité	
Principe du risque	QUI présente un risque élevé de délinquance ? Quelle doit être l'intensité de l'intervention ?
Principe des besoins	QUELS sont les facteurs de risque individuels ? Sur quelles difficultés ayant un impact sur le risque faut-il travailler ?
Principe de réceptivité	COMMENT peut-on travailler efficacement sur les facteurs de risque ?

Tableau 1 : Modèle RNR selon Andrews & Bonta (2010)

2.2 Etapes du processus

Le modèle d'intervention axé sur la délinquance présenté ci-dessous garantit la prise en compte des trois principes d'efficacité. Le fait de suivre les quatre étapes du processus – tri, analyse, planification et déroulement – offre une plus grande sûreté d'action à toutes les personnes impliquées dans la prise en charge de cas de violence domestique, cela indépendamment des spécificités de chaque cas, lesquelles peuvent être très hétérogènes.

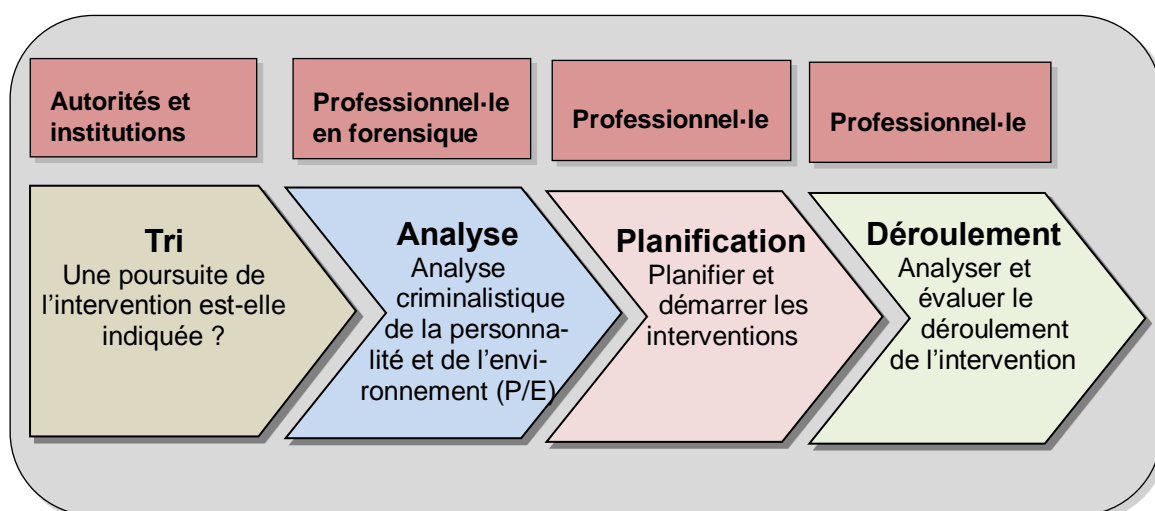


Figure 1 : Etapes du processus dans le modèle d'intervention axé sur la délinquance

2.2.1 Etape du tri

Autorités et institutions ayant affaire à des cas de violence domestique : p. ex. police, justice, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), services d'aide aux victimes et d'aide sociale, autorités scolaires, personnel enseignant, services de santé.

Des autorités et des institutions variées sont ou entrent en contact avec des personnes ayant commis des violences domestiques. Si, lors de ces contacts, des personnes présentant un risque

de délinquance élevée sont repérées, il est judicieux de procéder à une analyse détaillée du risque et des besoins selon le modèle RNR d'Andrews & Bonta (2010). En effet, les statistiques établissent que le risque de récidive dans les cas de violence domestique peut dépasser les 50 %³, figurant ainsi parmi les plus élevés dans le domaine des infractions pénales. Sur la base de ce constat, il paraît judicieux de déclencher en règle générale au moins une **intervention à bas seuil axée sur le risque** dans un environnement de consultation auprès d'une institution spécialisée en matière de violence domestique. Cette institution⁴ procédera à une analyse détaillée du risque et des besoins.

Si l'analyse montre l'existence d'une dynamique d'agression aiguë nécessitant l'interruption de l'interaction entre l'auteur-e et la victime, il est possible de faire appel à la police ou au ministère public. Ceux-ci peuvent examiner les faits pour déterminer s'il est nécessaire d'ordonner une interdiction de contact ou de périmètre, si une mise en danger doit être signalée à l'APEA ou encore s'il y a lieu de prononcer une détention de sûreté ou de référer le cas à une structure de gestion des menaces.

Étape du tri (autorités et institutions)	
Selon les statistiques, les personnes qui commettent des actes de violence domestique récidivent dans un cas sur deux. Il est donc judicieux de procéder systématiquement au moins à une intervention à bas seuil axée sur le risque dans un environnement de consultation.	
Questions centrales	Réponse positive => action indiquée
Est-on en présence d'une dynamique d'agression aiguë ?	Examen policier ou judiciaire de l'utilité d'interrompre l'interaction entre l'auteur-e et la victime (p. ex interdiction de contact ou de périmètre, détention de sûreté, gestion de la menace).
Y a-t-il poursuite de la violence ou de l'interaction entre l'auteur-e et la victime ?	Enclenchement d'une consultation dans une institution spécialisée en matière de violence domestique.
Le mode de vie est-il problématique dans des domaines essentiels (cf. tableau 3) ?	Enclenchement d'une consultation dans une institution spécialisée en matière de violence domestique.
Des enfants sont-ils exposés à la violence domestique ?	Enclenchement d'une consultation dans une institution spécialisée et/ou signalement d'une mise en danger à l'APEA.

Institutions spécialisées (cf. annexe « Organisations pour des auteur-e-s de violence domestique en Suisse : vue d'ensemble »)

Dans un environnement de consultation ou dans le cadre d'un programme socio-éducatif, on discute avec l'auteur-e de son mode de vie dans des domaines essentiels afin de lui proposer une assistance ciblée⁵. De plus, on le sensibilise à l'existence de facteurs de risque dynamiques⁶. Si la suspicion de l'existence de schémas de pensée et de comportement ayant un impact sur le risque voire d'un trouble psychique se confirme, il est recommandé de se mettre en quête de possibilités pour faire réaliser une analyse P/E approfondie par un-e professionnel-le⁷.

³ Walker, Bowen & Brown, 2013.

⁴ Voir annexe „Organisations pour les auteur-e-s de violence domestique en Suisse“.

⁵ Voir tableau 2: Sources de problèmes dans la sphère de l'environnement : indicateurs.

⁶ Concernant les problèmes dans la sphère de la personnalité, voir le tableau 4.

⁷ Pour l'analyse P/E plus approfondie, voir le chapitre 4.

Si l'analyse montre l'existence d'une dynamique d'agression aiguë nécessitant l'interruption de l'interaction entre l'auteur-e et la victime, il est possible de faire appel à la police ou au ministère public. Ceux-ci peuvent examiner les faits pour déterminer s'il est nécessaire d'ordonner une interdiction de contact ou de périmètre, si une mise en danger doit être signalée à l'APEA ou encore s'il y a lieu de prononcer une détention de sûreté ou de référer le cas à une structure de gestion des menaces

Étape du tri (institutions spécialisées)	
Questions centrales	Réponse positive => action indiquée
Est-on en présence d'une dynamique d'agression aiguë ?	Examen policier ou judiciaire de l'utilité d'interrompre l'interaction entre l'auteur-e et la victime (p. ex interdiction de contact ou de périmètre, détention de sûreté, gestion de la menace).
Le mode de vie est-il problématique dans des domaines essentiels (cf. tableau 3) ?	Apport d'un soutien dans ces domaines par un-e professionnel-le de l'action sociale.
Y a-t-il des indices de l'existence de schémas de pensée et de comportement ayant un impact sur le risque (cf. tableau 4) ?	Réalisation d'une analyse P/E axée sur la délinquance par un-e professionnel-le en psychologie ou psychiatrie forensique.

2.2.2 Étape de l'analyse

Cette étape consiste à effectuer une **analyse du cas** individualisée et complète. Elle ne peut être établie que par des **professionnel-le-s en psychologie ou psychiatrie forensique**.

On commence par identifier les problèmes en lien avec la personnalité et avec l'environnement de l'auteur-e qui accroissent le risque d'actes violents dans la sphère domestique (**profil des difficultés**). On effectue ensuite une analyse précise de la dynamique entre l'auteur-e et la victime (potentielle) afin d'en déduire le **mécanisme du délit** dans le cas spécifique. Il est important en outre de déterminer quelles sont les ressources liées à la personnalité et les ressources liées à l'environnement de l'auteur-e (**profil des ressources**). On se base alors sur le profil des problèmes et le profil des ressources pour établir un profil de risque individuel. Cette analyse complète fournit les éléments nécessaires pour définir les **changements nécessaires** pour agir sur le risque et déduire de quelle manière il faut **intervenir** dans le cas spécifique pour diminuer le risque de recours à la violence et renforcer les ressources⁸.

⁸ Concernant les ressources en lien avec la personnalité et les ressources en lien avec l'environnement, voir le tableau 5.

Étape de l'analyse (professionnel-le de forensique)	
Analyse du cas	Questions centrales
Profil des problèmes	Quels sont les problèmes en lien avec la personnalité et avec l'environnement de l'auteur-e ayant un impact sur le risque qui conduisent à la violence domestique ?
Mécanisme du délit	Quelles sont les dynamiques entre l'auteur-e et la victime, les motivations et les situations associées à la survenance de quels actes de violence ?
Profil des ressources	Quelles sont les ressources en lien avec la personnalité et l'environnement de l'auteur-e qui peuvent lui être utiles ?
Profil du risque	Quel est le niveau du risque de survenance de quels actes de violence dans quelles situations ?
Changements nécessaires	Quels changements dans le profil des problèmes et le profil des ressources feront baisser durablement le risque de futurs actes de violence dans la sphère domestique ?
Recommandations d'intervention	Quelles interventions permettront d'obtenir les changements nécessaires dans le profil des problèmes et le profil des ressources ?

2.2.3 Étape de la planification

Cette troisième étape a pour but d'organiser de manière aussi détaillée que possible la **mise en œuvre des interventions recommandées dans l'analyse**. Comme cela doit être fait dans le respect des conditions-cadre légales et compte tenu des possibilités du système juridique et social, cette étape du processus doit être confiée dans toute la mesure du possible à un-e professionnel-le possédant les connaissances requises.

Étape de la planification (professionnel-le)	
Action	Question centrale
Mise en route d'interventions permettant de travailler aussi complètement que possible sur les changements identifiés comme nécessaires.	Quelles recommandations d'intervention issues de l'étape de l'analyse peuvent être mises en œuvre dans le respect des conditions-cadre légales et compte tenu des possibilités d'intervention offertes par le système ?

2.2.4 Étape du déroulement

Cette étape a pour but central d'**évaluer les interventions**. Il faut en effet vérifier en permanence dans quelle mesure les problèmes ont pu être atténués et les ressources renforcées. Cela suppose que l'on dispose d'une **documentation** contenant des informations fiables et utiles se rapportant concrètement aux changements nécessaires et aux ressources identifiés dans l'analyse. Cette documentation de référence est indispensable pour pouvoir dire clairement à la fin de l'intervention quels changements ont été apportés au profil du risque et, ainsi, quelle est la probabilité que de futurs actes de violence se produisent dans la sphère domestique.

Pour garantir l'efficacité des interventions à réaliser (p. ex. consultation, programme socio-éducatif, thérapie), il est indispensable que celles-ci soient effectuées par des professionnel-le-s.

Étape du déroulement (professionnel-le)
Questions centrales
Le déroulement des interventions fait-il l'objet d'une documentation fiable et utile ?
Le travail porte-t-il sur les changements et les ressources identifiés dans l'analyse ?
Dans quelle mesure les problèmes ont-ils pu être atténués ?
Dans quelle mesure les ressources ont-elles pu être renforcées ?
Quelles conclusions concernant le profil de risque peut-on tirer des changements dans le profil des problèmes et le profil des ressources ?
Des informations nouvelles remettent-elles en question les constats actuels et rendent-elles nécessaires une nouvelle analyse ?

3 L'analyse P/E axée sur la délinquance

3.1 Notions de base

3.1.1 Définition de la violence domestique

L'OMS (2013) définit ainsi la violence domestique : « La violence exercée par un partenaire intime est l'une des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes ; elle couvre les sévices physiques et sexuels, la maltraitance psychologique et les comportements tyranniques et dominateurs des partenaires intimes. » Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2012) décrit ce phénomène de façon plus nuancée : « On est en présence de violence domestique dès lors qu'une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une relation familiale, conjugale ou maritale en cours ou dissoute. » Il peut s'agir d'une violence sociale, qui se manifeste par des « restrictions imposées à la vie sociale d'une personne, comme par ex. la mise sous tutelle, l'interdiction ou le contrôle strict des contacts familiaux ou extérieurs, l'enfermement ou l'interdiction d'apprendre la langue du pays de résidence » (BFEG, 2014). La violence économique englobe « l'interdiction de travailler, le travail forcé, la saisie du salaire, la détention par un seul partenaire du pouvoir de décision concernant les ressources financières ou la contrainte à cosigner des contrats de crédit » (BFEG, 2014).

Le BFEG (2014) précise que de nombreux types de relations peuvent être le théâtre de violences domestiques :

- violence envers les femmes ou les hommes dans les relations de couple et les situations de séparation ;
- enfants co-victimes de la violence dans les relations de couple et les situations de séparation ;
- violence dans les relations de couple entre jeunes ;
- violence envers les personnes âgées dans le cadre familial ;
- violence dans les relations entre personnes âgées ;
- violence entre adultes dans d'autres relations familiales (p. ex. mariage forcé) ;
- violence des parents ou de leur partenaire envers leurs enfants et adolescent·e·s ;
- violence envers les enfants et les adolescent·e·s dans d'autres relations familiales ;
- violence des enfants et des adolescent·e·s envers leurs parents ;
- violence entre frères et sœurs.

3.1.2 Facteurs de risque de la violence domestique

Dans son rapport mondial sur la violence et la santé, l'OMS (2002) utilise le modèle écologique d'explication de la violence, selon lequel les causes principales et les facteurs de risque de la violence sont ordonnés dans quatre sphères.

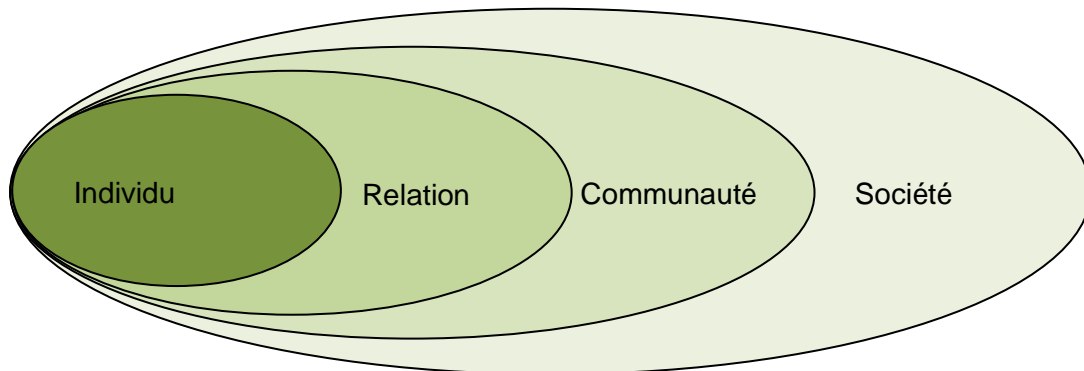


Figure 2 : Modèle écologique des causes de la violence

Selon le BFEG (2012), ce modèle à quatre sphères est approprié pour établir une systématique des nombreux facteurs qui entrent en jeu dans l'apparition de la violence dans le couple et la famille ainsi que de leurs interactions.

Il évoque les causes et les facteurs de risque suivants (BFEG, 2012).

Sphère de l'individu :

- Violences vécues dans l'enfance comme victime directe ou indirecte
- Comportement antisocial et délinquance hors du couple
- Consommation d'alcool ou de drogue
- Stress, mauvaises stratégies de gestion du stress

Sphère de la relation :

- Rapport de force inégal dans la relation
- Comportement de domination et de contrôle de la part de l'auteur-e
- Conflits dans la relation, mauvaises stratégies de gestion des conflits

Sphère de la communauté :

- Isolement social du couple
- Manque de soutien social en faveur de la victime
- Milieu social approuvant ou tolérant la violence

Sphère de la société :

- Vision stéréotypée des rôles des deux sexes
- Manque d'égalité entre femmes et hommes dans divers domaines
- Tolérance de la violence dans les relations de couple et banalisation de la violence
- Acceptation du recours à la violence comme moyen de résolution des conflits

Auteur-e-s et victimes ont peu de leviers pour faire évoluer la société. Par contre, ils peuvent avoir une certaine influence au niveau de la communauté, par exemple en s'engageant activement pour qu'un entourage cesse d'avoir une attitude permissive face à la violence. Apprendre à (mieux) résoudre les conflits relève manifestement de la responsabilité du couple. La gestion du stress, la consommation de drogue et d'alcool et les comportements antisociaux sont des domaines dans lesquels seul l'individu peut au final accomplir des changements.

En résumé, cela signifie que ce sont surtout **les individus concernés, dans leur rapport à eux-mêmes et dans leur interaction avec leur partenaire**, qui peuvent **agir sur les facteurs de risque et les faire évoluer**. Mais pour y parvenir, ils ont généralement besoin de se faire aider par des professionnel-le-s, en particulier si leurs ressources personnelles sont limitées.

3.1.3 La théorie du champ de Kurt Lewin

Dans sa théorie du champ, Kurt Lewin (1963-2012) résume **l'interaction entre individu, environnement et comportement** dans une équation simple ayant une applicabilité universelle : tout comportement (C) est une fonction de la personnalité (P) et de l'environnement (E). Pour comprendre le comportement d'une personne, il est par conséquent essentiel d'en apprendre le plus possible sur ses schémas de pensée et de comportement, son mode de fonctionnement dans les principaux domaines de la vie et les schémas d'interaction spécifiques entre la personne et son environnement. Il faut d'abord analyser en détail ces domaines pour pouvoir identifier des difficultés spécifiques (problèmes en lien avec la personnalité et avec l'environnement) et décrire la dynamique (interaction) entre ces difficultés qui conduit au comportement problématique (comportement délictueux). Le **mécanisme du délit** décrit et explique les interactions fonctionnelles identifiées.

A partir de cette analyse, on peut établir quels sont les changements nécessaires dans le cas particulier et choisir des interventions ciblées pour les obtenir. De même que l'existence de certaines difficultés augmente la probabilité de passage à l'acte délictueux, le renforcement des ressources en lien avec la personnalité et avec l'environnement peut avoir des effets positifs sur le comportement.

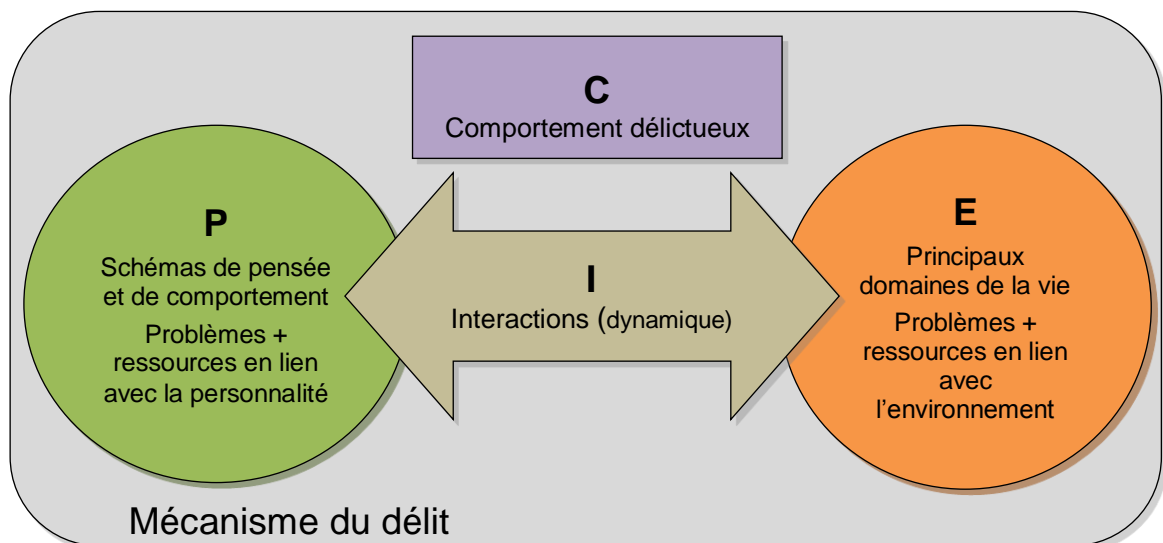


Figure 3 : Modèle P/E axé sur la délinquance

Les changements apportés à la personnalité, à l'environnement et aux interactions entre les deux entraînent des modifications du comportement. La vitesse à laquelle le comportement se modifie et la persistance du changement sont variables. C'est sur le plan des interactions que l'évolution est la plus rapide. L'interruption de l'interaction entre deux personnes en situation d'agression en raison du placement en détention de l'un des deux protagonistes, par exemple, met immédiatement fin à la violence. Toutefois, le risque que des agressions se reproduisent dès que l'interaction reprend est très élevé s'il n'y a pas eu entre-temps une évolution dans la sphère de la personnalité ou de l'environnement. Dans ces conditions, le changement n'est pas durable,

même s'il peut être très efficace dans les situations de crise aiguë. Des changements dans l'environnement peuvent aussi se produire très vite. Des difficultés financières, par exemple, sont susceptibles d'aggraver des tensions relationnelles. L'obtention d'un nouvel emploi mieux payé peut supprimer cette cause de tensions et contribuer à une détente dans les relations. Mais si les membres du couple ont de mauvaises stratégies de gestion des conflits et du stress (sphère de la personnalité), il est évident que des violences resurgiront dès l'apparition de nouvelles difficultés. Les processus de changement dans la sphère de la personnalité sont longs et complexes. C'est vrai en particulier lorsque les schémas de pensée et de comportement sont profondément ancrés, comme c'est le cas des personnes qui passent à l'acte en raison de leur personnalité. Contrairement aux **personnes qui passent à l'acte en raison de la situation**, dont le profil de problèmes est assez peu marqué par leur personnalité et qui font usage de la violence avant tout lorsque les circonstances les placent dans une situation de stress extrême, il suffit aux **personnes qui passent à l'acte en raison de leur personnalité** de facteurs de déclenchement mineurs pour recourir à la violence. Mais lorsqu'un individu parvient à changer son attitude antisociale et à contrôler ses impulsions violentes, cela a un impact positif durable qui lui permet de progresser vers une vie sans violence. L'analyse P/E axée sur la délinquance opérationnalise le principe général de la théorie du champ dans le domaine spécifique des comportements délictueux. Nous allons voir ci-après quels sont les problèmes et les ressources en lien avec la personnalité et avec l'environnement, avant de présenter des objectifs d'intervention et des interventions visant à réduire le risque.

3.2 Sources de problèmes dans la sphère de l'environnement

Les sources de problèmes dans la sphère de l'environnement ayant un impact sur le risque qui figurent dans le tableau 2 reposent sur des données scientifiques probantes⁹. Il est possible de les évaluer même sans connaissances spécifiques dans le domaine du travail avec les auteur-e-s de violence domestique. Si des indicateurs de problèmes sont identifiés, il est recommandé de déclencher au moins une intervention à bas seuil dans un contexte de consultation.

Environnement	Indicateurs de problèmes
Entourage social	Entourage social criminel, isolement, pas d'entourage prosocial.
Famille / Relation	<u>Enfants et adolescent-e-s</u> Surveillance parentale insuffisante, éducation trop permissive, trop autoritaire ou trop inconséquente, ambiance familiale défavorable. <u>Adultes</u> Relation de couple (marié ou non) empreinte de violence, partenaire ayant une attitude ou un comportement procriminel, partenaire ayant une personnalité partiellement antisociale, peu ou pas de capacité à entretenir des relations d'intimité.
École / Travail	Peu de plaisir à l'école ou au travail, peu d'intérêt pour l'école ou le travail, résultats médiocres.
Loisirs	Occupations pendant les loisirs insuffisamment prosociales ou trop problématiques voire proches de la délinquance.
Finances	Dettes, mauvaise capacité de gestion des ressources financières.
Logement	Situation de logement déstabilisante, pas claire ou potentiellement conflictuelle.

Tableau 2 : Sources de problèmes dans la sphère de l'environnement : indicateurs

⁹ Entre autres Lipsey, 1995; Tremblay & Nagin, 2005; Piquero & Moffitt, 2010; Andrews & Bonta, 2010; Douglas, Hart, Webster & Belfrage, 2013.

Après avoir défini les changements à apporter dans la sphère de l'environnement, il est important de fixer des objectifs spécifiques et de choisir des interventions efficaces pour les atteindre.

Sources de problèmes dans l'environnement (quoi ?)	Objectifs de l'intervention (quelle évolution ?)	Intervention (comment ?)	Réalisation (qui ?)
Entourage social	Éloignement de l'environnement procriminel par le renforcement et le développement de contacts prosociaux	Changement de la situation de logement, organisation de loisirs prosociaux	Relève essentiellement du travail social (consultation) Lien étroit avec les sources de problèmes dans le travail et les loisirs
Famille / Relation	<u>Enfants et adolescent-e-s</u> Renforcement des capacités éducatives des parents Renforcement de l'affectivité positive dans la structure familiale <u>Adultes</u> Renforcement des capacités de résolution des conflits et des problèmes au sein de la relation	Intervention axée sur l'explication et le changement Implication des principales personnes de référence	<u>Si le problème est peu prégnant</u> : Relève essentiellement du travail social (consultation) <u>S'il y a un rapport étroit avec le délit (acte délictueux au sein de la relation, violence domestique)</u> : Travail sur la thématique dans le cadre d'un programme socio-éducatif spécifique ou d'une thérapie
École / Travail	Accroissement du plaisir ou de la satisfaction école ou au travail Amélioration des aptitudes et des compétences scolaires ou professionnelles	Intervention mettant l'accent sur des contacts interpersonnels positifs ou prosociaux dans le cadre de l'école ou du travail	Relève essentiellement du travail social (consultation) En collaboration avec l'école et/ou l'employeur
Loisirs	Intérêt pour des loisirs prosociaux et éloignés de la délinquance	Discussion sur les centres d'intérêt ; suggestions, propositions, idées de loisirs prosociaux (sports, autres) ; assistance à la concrétisation (inscription dans des associations)	Relève essentiellement du travail social (consultation) Dans le contexte d'une prise en charge institutionnelle, travail à faire dans l'idéal par la personne assurant la prise en charge Lien étroit avec les sources de problèmes dans l'entourage social
Finances	Désendettement Amélioration des compétences de gestion des ressources financières	Transmission de connaissances (p ex. établissement d'un budget) En consultation, établissement d'un budget concret réaliste	Relève essentiellement du travail social (consultation)
Logement	Situation de logement ayant un effet stabilisant	Conseil et soutien dans la recherche, l'obtention et la conservation d'une situation de logement ayant un effet stabilisant	Relève essentiellement du travail social (consultation)

Tableau 3 : Sources de problèmes dans l'environnement : objectifs de changement et interventions auprès d'auteur-e-s de violence domestique (*le contenu des colonnes « Objectifs de l'intervention », « Intervention » et « Réalisation » n'est pas exhaustif*)

3.3 Sources de problèmes dans la sphère de la personnalité

Les changements dans la sphère de la personnalité supposent en général que l'auteur-e effectue un travail sur soi intensif et prolongé pour comprendre ses schémas de pensée et de comportement. Selon la prégnance des problèmes, le changement peut prendre des années et ne réussir qu'avec l'aide de professionnel-le-s travaillant directement avec l'auteur-e. Il est très utile pour l'efficacité du travail sur la personnalité de mettre en place dès le départ un environnement qui génère le moins de tensions possible ou, mieux, qui soit une source de satisfaction.

La recherche empirique définit avec moins de netteté les problèmes dans la sphère de la personnalité ayant un impact sur le risque (voir tableau ci-après) que les problèmes dans la sphère de l'environnement. Tout d'abord, il faut faire une distinction entre les **facteurs de risque statiques** et les **facteurs de risque dynamiques**. L'évaluation du risque de récidive repose sur des facteurs statiques (c.-à-d. invariables), comme l'historique de délinquance, le nombre de sursis révoqués ou la pratique d'une délinquance polymorphe (revêtant des formes variées)¹⁰. Mais lorsqu'il s'agit de réduire le potentiel de risque d'un-e auteur-e, c'est aux facteurs dynamiques, c'est-à-dire variables, qu'il faut s'intéresser.

Ce sont essentiellement les **schémas de pensée et de comportement** qui augmentent la probabilité d'un passage à l'acte délictueux. Il convient de vérifier dans chaque cas d'espèce si l'on est en présence de troubles psychiques pertinents pour le pronostic légal au sens strict. La littérature scientifique décrit une multitude de schémas de pensée et de comportement criminogènes, outre des troubles psychiques comme la schizophrénie ou les troubles de la personnalité. Selon Andrews & Bonta (2010), des comportements antisociaux, des attitudes procriminelles ou des problèmes de toxicomanie, par exemple, peuvent constituer des difficultés ayant un impact sur le risque. Mais il n'est pas possible d'établir un mécanisme du délit très individualisé en se basant sur trois syndromes seulement. Pour sa part, Urbaniok (2016) propose un système d'évaluation du risque thérapeutique opérationnalisé à des fins forensiques (*Forensisches Operationalisiertes Therapie-Risiko-Evaluations-System*, FOTRES). Très nuancé puisqu'il comprend plus de 90 facteurs de risque, le système FOTRES a été conçu pour évaluer les interventions thérapeutiques sur des auteur-e-s ayant un profil de problèmes dans lequel la personnalité est très prégnante.

Le tableau 4 propose une liste de problèmes dans la sphère de la personnalité. Il s'agit de schémas de pensée et de comportement dont il est bien attesté empiriquement qu'ils jouent un rôle dans la délinquance, en particulier lorsqu'elle s'accompagne d'un recours à la violence¹¹.

¹⁰ Lire entre autres Gross, 2004 ; Andrews & Bonta, 2010.

¹¹ Entre autres Côté et al., 2008 ; Hilton, Harris & Rice, 2010 ; Andrews & Bonta, 2010 ; Dahle, Harwardt & Schneider-Njepel, 2012 ; Douglas et al., 2013.

Problèmes dans la sphère de la personnalité	Description
Non-respect des règles	Non-respect répété des règles et des normes et/ou peu d'envie de s'y conformer.
Attitude procriminelle	Idées et intérêts favorables à la délinquance (p. ex. légitimation de comportements criminels dans certaines situations) pouvant aller jusqu'à une image de soi procriminelle (p. ex. identification avec la sous-culture procriminelle).
Impulsivité	Grande difficulté à maîtriser les impulsions qui poussent à agir dans des situations variées.
Susceptibilité	Propension élevée à se sentir blessé par des événements mineurs et à réagir en éprouvant des sentiments négatifs violents et un besoin de représailles (violentes ou non).
Agressivité	Propension générale à l'animosité active envers des personnes et des objets pouvant revêtir la forme d'actes de destruction.
Volonté de domination	Tendance à vouloir décider pour les autres et les dominer.
Égocentrisme	Attitude égoïste et calculatrice visant à obtenir des avantages pour soi. Les besoins des autres ne jouent généralement qu'un rôle mineur voire aucun rôle du tout (capacité très réduite à percevoir les sentiments et les motivations des autres).
Besoin de s'imposer	Besoin excessif de respect, de reconnaissance, de gloire, de pouvoir et de statut social pouvant aller jusqu'à l'emploi de moyens illégaux pour les obtenir.
Recherche d'excitation et de tension	Tendance à des comportements téméraires et imprudents et à occulter ou sous-estimer les risques réels encourus.
Manque de compétences sociales	Faiblesse des capacités à résoudre les problèmes et les conflits ainsi que des compétences relationnelles en général.
Addiction	Comportement de consommation (y c. de produits autres que des substances, comme le jeu) ayant entraîné des problèmes par le passé ou causant des problèmes actuellement et qui a limité ou qui limite le niveau de fonctionnement psychosocial.
Hostilité	Distorsions de la perception et du jugement avec une tendance à percevoir les comportements et les intentions des autres comme généralement hostiles.
Caractère influençable	Manque de maturité, de confiance en soi et de solidité qui conduisent à se laisser entraîner à commettre des actes criminels.
Inclination à la déviance sexuelle	Besoins et intérêts sexuels augmentant le risque d'actes illégaux sans contact avec les victimes (p. ex. consommation de pornographie illégale, exhibitionnisme) et/ou actes portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autres personnes (p. ex. accomplissement de l'acte sexuel sans le consentement de l'autre).
Troubles de l'affect, de la pensée et de la perception	Indice de trouble appartenant à la famille élargie de la schizophrénie, p. ex. : hallucinations auditives ; impression délirante d'être suivi, espionné ou contrôlé ; illusions délirantes bizarres, p. ex. de pouvoir décider du temps qu'il fait ou d'avoir des contacts avec des extraterrestres ; énonciation, vol ou imposition de la pensée ; hallucinations impliquant tous les sens ; appauvrissement émotionnel.

Tableau 4 : Problèmes dans la sphère de la personnalité (*énumération non exhaustive*)

3.4 Ressources

L'image que l'on se fait d'un auteur-e dans le cadre d'une analyse P/E ne serait pas complète si l'on n'accompagnait pas le profil des problèmes d'une évaluation des **ressources que possède la personne et qu'offre son environnement**. Le tableau ci-dessous dresse la liste (non exhaustive) des ressources dont il est établi scientifiquement qu'elles jouent un rôle protecteur face au risque de récurrence¹².

Ressources	Description
Ressources dans la sphère de la personnalité	Intelligence Liens stables dans l'enfance (sentiment de sécurité) Rejet de la consommation de stupéfiants (en particulier refus de consommer) Personnalité, attitude ou valeurs prosociales Stratégies d'adaptation positives Empathie, capacité d'empathie Maîtrise de soi Motivation ou disposition au changement (en rapport avec un traitement) Attitude saine vis-à-vis des autorités (établissement de hiérarchies) Objectifs de vie (réalistes) Religiosité (quelle que soit la confession ; en particulier, participation active à des activités religieuses) En cas d'indication de traitement médicamenteux : respect des prescriptions médicales
Ressources dans la sphère de l'environnement	Intégration dans un réseau social positif ; soutien social et émotionnel ; partage de loisirs avec la famille ou des amis Relations positives avec des pairs (pas de pairs criminels ou procriminels, pas de consommateurs de drogues) Organisation positive des loisirs (pour les adolescent-e-s, en particulier temps passé dans des programmes ou associations de jeunesse) Entourage familial positif, éducation positive Relation intime Bonne formation scolaire ou bon emploi (attention : la recherche active d'un emploi constitue – statistiquement – un facteur de risque ; explication possible : beaucoup de refus peuvent générer de la frustration) Situation de logement stable (attention : habiter seul constitue – statistiquement – un facteur de risque ; explication possible : absence de structure) Recours à une aide professionnelle ou à une autre forme d'assistance (collaboration volontaire)

Tableau 5 : Ressources dans la sphère de la personnalité et de l'environnement

Certaines ressources dans la sphère de la personnalité, comme l'intelligence ou le fait d'avoir eu des liens stables pendant l'enfance, sont invariables ou presque. Par contre, toutes les autres ressources dans la sphère de la personnalité ainsi que les ressources dans la sphère de l'environnement peuvent faire l'objet d'un travail. Dans certains cas, des ressources déficitaires, inexistantes ou négatives peuvent constituer un facteur de risque qui influe, par exemple, sur le rejet actif ou la consommation de drogue, sur l'adoption d'une attitude et de valeurs prosociales plutôt qu'antisociales, sur l'aptitude à éprouver de l'empathie ou non ou encore sur la maîtrise de soi (cf. tableau 4). Parmi les ressources dans la sphère de l'environnement susceptibles de constituer des problèmes si elles ne sont pas adéquates, on peut citer une éducation scolaire insuffisante ou inexistante, des contacts avec des pairs procriminels, des loisirs non structurés ou

¹² Entre autres de Vogel et al., 2011; Ullrich & Coid, 2011; Boer, 2013.

un entourage familial antisocial (cf. tableau 2). Il en découle que le travail sur le profil des problèmes ne s'arrête pas à l'atténuation des difficultés; il peut aussi permettre de transformer des problèmes en ressources.

De manière générale, il est judicieux de **développer des ressources nouvelles**¹³, en plus de **renforcer les ressources existantes**. Il existe des méthodes variées pour travailler de manière ciblée sur les ressources, comme par exemple le *Good Lives Model (GLM)*¹⁴ ou encore des approches axées sur les besoins ou sur la motivation¹⁵. Quelle que soit la méthode retenue, il est essentiel pour le succès de tout traitement qu'il intègre les deux perspectives, celle des problèmes et celle des ressources. C'est la seule façon de garantir que les mesures de réintégration ne négligent pas la prégnance de la personnalité dans le profil des problèmes de l'auteur-e et les nécessaires changements à obtenir sur ce plan.

Les méthodes ciblant les ressources sont importantes en particulier pour exploiter le principe de la réceptivité d'Andrews & Bonta (2010). En effet, pour que l'auteur-e et la personne qui assure sa prise en charge nouent une relation solide, il est indispensable que la personne prise en charge se sente perçue comme un être humain, et non pas seulement comme un-e délinquant-e à problèmes. Pour ce faire, il faut rechercher activement des aspects, des objectifs de vie et des valeurs ayant un caractère positif; ainsi, on ne se limite pas à des objectifs d'évitement (« pas de récidive »), mais on travaille aussi pour définir et atteindre des objectifs d'acquisition (p. ex. faire des choix de vie satisfaisants)¹⁶. L'existence d'objectifs d'acquisition forts est en outre très utile pour traverser les phases où la motivation au changement est en baisse.

4 Analyse P/E appliquée à la violence domestique

L'analyse P/E met en évidence des différences notables entre les personnes qui commettent des actes de violence en général et les auteur-e-s de violence domestique. Lorsque la violence est exercée au sein d'une relation, l'auteur-e et la victime partagent plus souvent et en plus grand nombre des éléments importants de leur environnement. On peut citer en particulier le logement, la famille, les finances, l'entourage social et les loisirs. En raison de ces éléments communs, l'interaction entre l'auteur-e et la victime est nettement plus dense et plus stable dans le temps dans les cas de violence domestique que dans les cas de violence générale. Il en résulte une **plus grande probabilité de faire des expériences ayant un impact affectif, qu'il soit positif ou négatif**. Le seuil de tolérance au-delà duquel on décide de sortir d'une spirale conflictuelle simplement en mettant fin à l'interaction est plus bas lorsque l'on est à l'extérieur de la sphère domestique (p. ex. changer d'endroit pour ne pas rester la cible d'une personne qui fait de la provocation) parce que cela met en jeu des besoins beaucoup moins élémentaires. Les évolutions négatives d'un élément de l'environnement ont un impact beaucoup plus direct sur les risques d'agression potentielle au sein d'une relation qu'en dehors. On peut légitimement admettre que plus les membres d'un couple ont des éléments d'environnement en commun, plus leur dépendance réciproque s'accroît. Cette problématique s'aggrave lorsque les rapports de pouvoir dans le couple sont asymétriques (cf. figure 4). Dans ce cas, non seulement le risque d'agression grandit, mais le ou la partenaire victime de violence a davantage tendance à pardonner au membre du couple auteur de violence et à retirer sa plainte¹⁷. Cela n'est pas surprenant lorsque des domaines cruciaux de la vie, comme les finances, le logement et l'emploi, sont assurés en très grande partie par l'un des partenaires si bien qu'une séparation aurait des

¹³ Flückiger & Grosse-Holtforth, 2007; Sachse, 2016.

¹⁴ Ward, Mann & Gannon, 2007.

¹⁵ Stucki & Grawe, 2007; Sachse, 2016.

¹⁶ Flückiger & Grosse-Holtforth, 2007.

¹⁷ Jewkes, 2002.

répercussions potentiellement lourdes sur l'existence de l'autre partenaire. Cela plaide donc pour que les interventions dans les cas de violence domestique amènent l'auteur·e et la victime à se ménager, à côté de leur vie commune, des **espaces de liberté et d'autonomie dans des domaines essentiels de la vie**. En outre, il faut chercher à **réduire au minimum la dépendance de l'un des partenaires par rapport à l'autre pour son existence** (cf. figure 5).

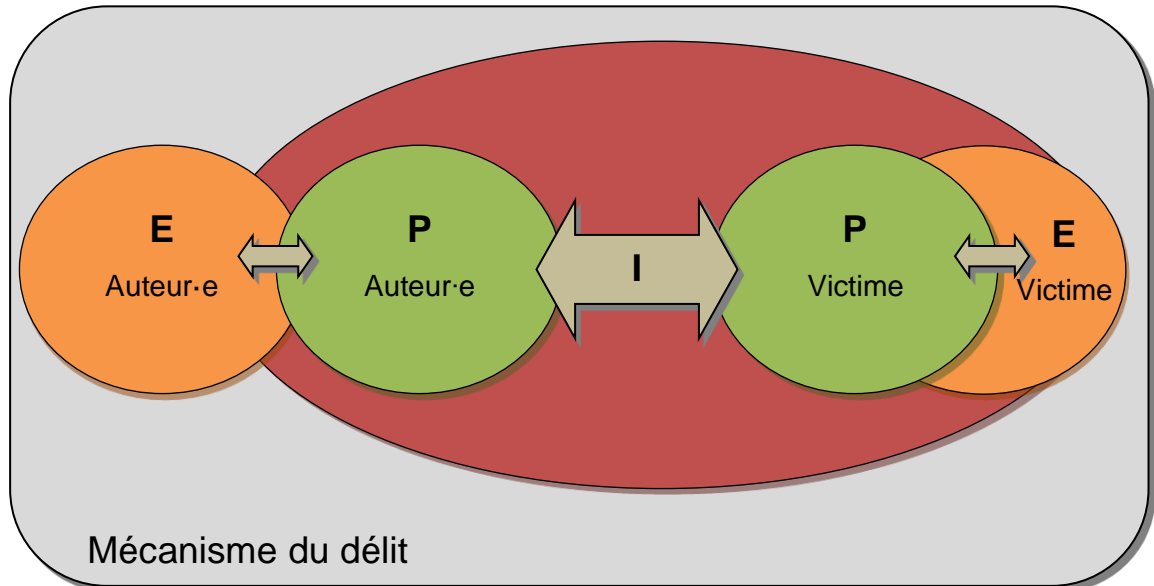


Figure 4 : Analyse P/E violence domestique : schéma asymétrique

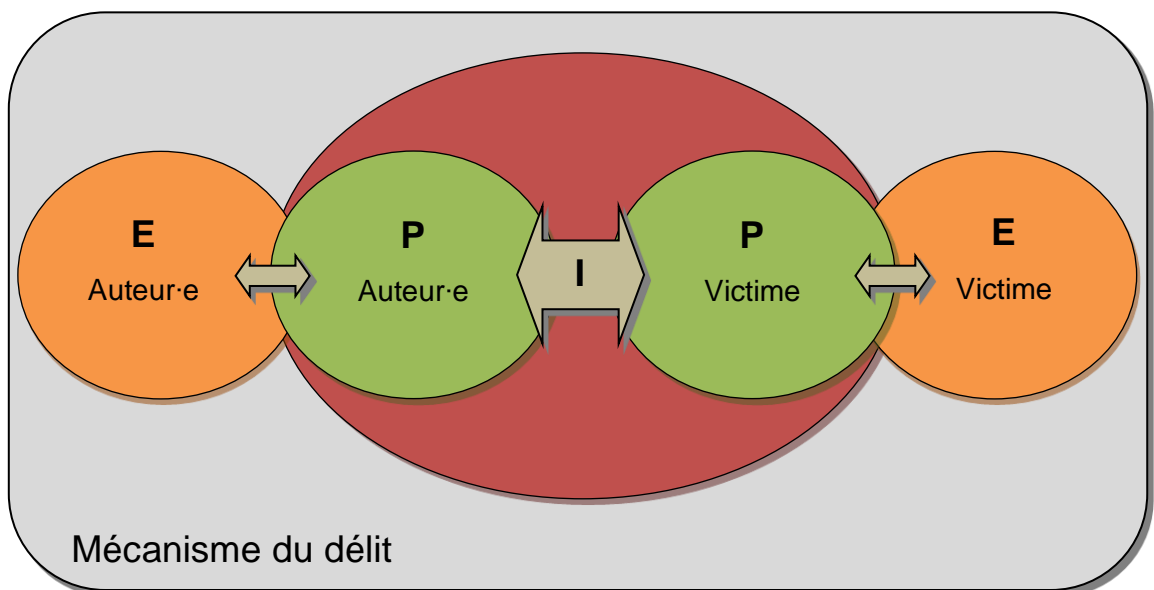


Figure 5 : Analyse P/E violence domestique : schéma symétrique

En résumé, on peut dire que l'analyse approfondie des cas de violence domestique doit accorder une **grande attention aux éléments de l'environnement**. Cette conclusion est corroborée par Coker et al. (2000) et Jewkes (2002). Leurs études établissent que les femmes jouissant d'une très bonne formation et d'une indépendance économique et sociale (travail, finances et entourage social) sont les mieux protégées contre la violence domestique. Ce constat montre combien une analyse P/E peut être utile aussi aux professionnel·le·s qui travaillent avec les victimes de violence domestique pour déterminer, en étudiant en particulier l'organisation de

l'environnement de chaque couple, dans quels domaines il est nécessaire d'opérer des changements afin de réduire le risque. La densité et la stabilité dans le temps de l'interaction entre l'auteur-e et la victime ainsi que la complexité découlant du partage d'éléments de l'environnement supposent de grandes compétences émotionnelles et sociales ainsi qu'une bonne aptitude à résoudre les conflits et les problèmes. Dans ce contexte, réussir à établir et entretenir une relation est une tâche délicate.

Le risque d'apparition d'une dynamique de violences s'accroît lorsque l'un des partenaires ou les deux ont des compétences relationnelles insuffisantes. Cela signifie qu'il faut non seulement analyser les éléments de l'environnement, mais aussi s'intéresser à la dynamique de violence et donc analyser les **aptitudes à gérer les situations difficiles**. Si l'on établit que les problèmes dans la sphère de l'environnement, associés à la mauvaise aptitude du couple à résoudre les conflits et les problèmes, sont insuffisants pour expliquer le recours à la violence, il est alors indiqué de vérifier si l'auteur-e présente des schémas de pensée et de comportement et des troubles psychopathologiques ayant un impact sur le risque. Dans tous les cas, la confrontation de l'auteur-e avec ses schémas de pensée et de comportement (p. ex. dans le cadre d'un programme socio-éducatif) permet à la victime, grâce au changement d'attitude de l'auteur-e, de développer des éléments d'environnement qui lui sont propres.

5 Interventions

Comme expliqué au chapitre 3, les interventions selon le modèle axé sur la délinquance peuvent agir sur la sphère de la personnalité, la sphère de l'environnement et l'interaction entre l'auteur-e et la victime. Les **interventions visant en priorité à limiter les interactions** (p. ex. interdiction de contact et de périmètre, détention de sûreté) sont généralement ordonnées par les autorités. Les interventions dans la sphère de l'environnement relèvent du domaine de compétence classique du **travail social**. Mais dès que l'on est en présence de schémas de pensée et de comportement ayant un impact sur le risque (sphère de la personnalité), la probabilité que l'intervention soit efficace augmente nettement si la formation de base en travail social du personnel qui assure la prise en charge est complétée par des connaissances théoriques et pratiques sur les aspects forensiques de la **réalisation d'interventions de réduction du risque**. Lorsque les difficultés dans la sphère de la personnalité sont prégnantes, il faut faire appel à des professionnel-le-s de la psychologie forensique ; si les troubles observés requièrent un traitement psychopharmacologique, il faut aussi faire appel à des professionnel-le-s en psychiatrie. Pour être efficace, l'intervention doit avoir une **forme adaptée** à la nature des changements que l'auteur-e de violence a besoin d'accomplir (cf. figure 6). Ainsi, travailler dans un contexte de consultation est prometteur pour une personne ayant agi sous la pression d'une situation, mais insuffisant pour une personne ayant agi en raison de sa personnalité. Dans ce deuxième cas, la seule façon d'obtenir des résultats durables est de mettre en place une intervention thérapeutique intensive (multimodale) et de longue durée. De manière générale, les personnes ayant des problèmes très prégnants dans la sphère de la personnalité sont beaucoup plus rares parmi les auteur-e-s de violence que les personnes ayant des problèmes peu prégnants dans la sphère de la personnalité.

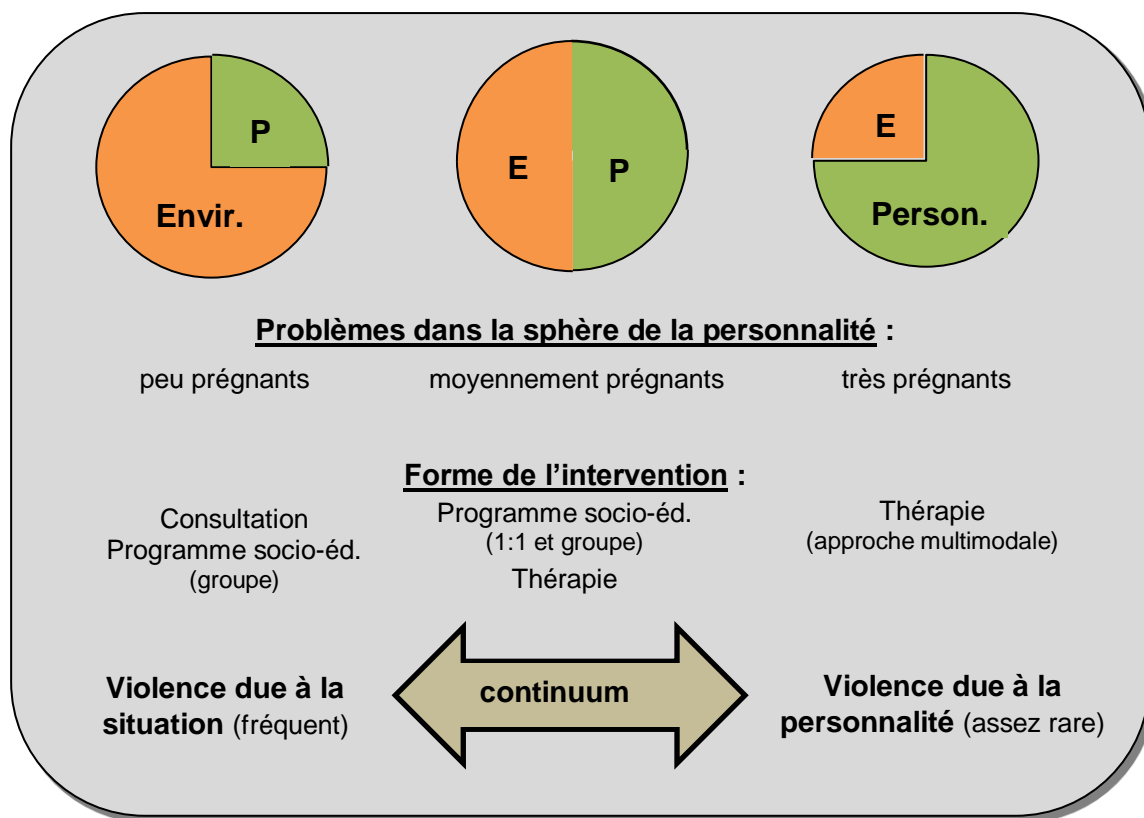


Figure 6 : Profils des problèmes et formes d'intervention

S'il est clair que la **violence** est exercée **unilatéralement**, il y a tout lieu de penser que l'auteur-e a besoin de changements dans la sphère de la personnalité, ce qui implique que le problème doit être traité avant tout au niveau de l'individu.

Si l'analyse P/E met en évidence un **mécanisme du délit** dans lequel la **violence est exercée alternativement**, les protagonistes ne peuvent pas être classés de manière univoque dans la catégorie des auteur-e-s ou dans celle des victimes puisqu'au fond ils sont alternativement auteur-e et victime. La logique voudrait donc que l'on considère que les deux protagonistes ont besoin de changer et donc d'être pris en charge dans la sphère de la personnalité. En ce qui concerne la forme de la prise en charge, on peut se demander si une consultation de couple centrée sur la violence est appropriée dans les cas de violence mutuelle. En pratique, il n'est pas rare que le travail sur la violence soit effectué par les deux protagonistes ensemble, dans des centres de consultation conjugale ou familiale ou dans des cabinets de psychothérapie¹⁸. Comment décider dans quels cas de violence mutuelle une thérapie de couple est appropriée ou non ? Pour le savoir, il faut déterminer si l'un des protagonistes ou les deux ont un besoin de changements prononcés dans la sphère de la personnalité. Dans la négative, il s'agit plutôt de personnes ayant recouru à la violence sous la pression d'une situation, à qui une offre à bas seuil peut déjà être utile. Peichl (2015) parle dans ce type de cas de « violence conjugale situationnelle » : la violence physique est comprise comme un comportement d'agression survenant spontanément ; elle n'est pas associée à un schéma de comportement général par lequel l'un des protagonistes cherche à dominer l'autre. Selon Peichl, la violence conjugale situationnelle est la forme la plus courante de violence intime, dans laquelle la violence est à peu près aussi souvent le fait des hommes que celui des femmes (Johnson & Ferrano, 2000). Il s'agit d'un cas de figure dans lequel la thérapie de couple a démontré son efficacité¹⁹.

¹⁸ Weinmann-Lutz & Lutz, 2006.

¹⁹ Stith et al., 2012.

Lorsque l'un des protagonistes ou les deux ont un besoin de changements prononcés dans la sphère de la personnalité, il faut alors avant tout intervenir au moyen d'un programme socio-éducatif ou d'une thérapie individuels. Une fois que des progrès ont été accomplis dans la prise de conscience du problème, il peut être utile d'intégrer l'autre protagoniste dans la prise en charge. Avant ce stade, il y a de fortes probabilités pour que la prise en charge commune ne donne lieu qu'à des accusations et à des rejets de responsabilité stériles, ce qui risque de renforcer les dynamiques de dysfonctionnement et les agressions.

6 Digression : typologie des auteurs de violence

Si l'on fait un tour d'horizon des publications scientifiques sur la violence domestique, on constate qu'il existe un grand nombre de typologies. Si Holtzworth-Munroe et al. (2003) sont les plus souvent cités, des auteurs comme Hamberger & Hastings (1986) et Gondolf (1988), mais aussi Saunders (1992), Gottman et al. (1995) et Johnson (1995), par exemple, avaient établi leurs propres typologies bien avant eux. En règle générale, ces systèmes de classification distinguent deux à quatre grandes catégories d'auteur-e-s ou de profils de problèmes. Or, Cavanaugh & Gelles (2005) ont remarqué que les catégories des différentes typologies présentent de nombreux points communs. Ils ont donc entrepris d'en faire une synthèse et proposent une typologie générale comportant trois catégories d'auteur-e-s : **low-risk**, **moderate-risk** et **high-risk batterer**. Cette méta-typologie, qui tient compte de toutes les typologies existantes, comprend plus de 15 sous-types. Bender & Roberts (2007) y ont rajouté une typologie des victimes.

La consolidation des différentes typologies dans une typologie générale comportant trois grandes catégories d'auteur-e-s montre qu'au cours des trente dernières années un grand nombre de chercheurs et de chercheuses ont abouti à des conclusions analogues (cf. tableaux 6, 7 et 8). Toutefois, on peut se demander **quelle est l'utilité fonctionnelle d'une classification succincte comportant un petit nombre de catégories**.

Auteur (h)		Victime (f)	
Typologie	Description	Typologie	Description
Low-Risk Batterer Type III—typical (Gondolf, 1988) Nonpathological (Hamberger, Lohr, Bonge, & Tolin, 1996) Family-only (Holtzworth-Munroe & Stuart, 1994) Common couple violence (Johnson, 1995) Type I — family-only (Saunders, 1992)	Low severity of violence Low frequency of violence Little or no psychopathology Usually no criminal history	Short-term (Roberts & Roberts, 2005)	Mild to moderate intensity of abuse (push, shove, sometimes hit with large object) 1-3 incidents Less than 1 year dating relationship Usually high school or college students Middle class Presence of caring, responsive support system (parents or police)

Tableau 6 : Low-Risk Batterer (Bender & Roberts, 2007)

Auteur (h)		Victime (f)	
Typologie	Description	Typologie	Description
Moderate-Risk Batterer Type II pit bull (Gottman et al., 1995) Dysphoric—borderline (Holtzworth-Munroe & Stuart, 1994) Passive aggressive—dependent (Hamberger et al., 1996) Passive dependent / compulsive personality (Hamberger & Hastings, 1986)	Moderate severity of violence Moderate frequency of violence Moderate to high psychopathology	Intermediate (Roberts & Roberts, 2005)	Moderate to severe abuse (punch, kick, chokehold, or severe beating) 3-15 incidents Cohabiting or recently married for several months to 2 years Woman leaves due to bruises or injuries
		Intermittent long-term (Roberts & Roberts, 2005)	Middle class Presence of caring, responsive support system Severe and intense violent episodes without warning; long periods without violence between violent episodes 4-30 incidents Married with children Woman stays until children grow up and leave home Upper-middle class or upper social class; reliant on husband's wealth No alternative support system

Tableau 7 : Moderate-Risk Batterer (Bender & Roberts, 2007)

La typologie la plus utilisée est celle de Holtzworth-Munroe et al. (2003). Elle permet de mettre en évidence de manière exemplaire des problèmes importants constatés chez les auteur-e-s de violence. Pour décrire le type d'auteur-e « *dysphoric-borderline batterer* », cette classification propose un ensemble large et varié de phénomènes psychopathologiques : il peut s'agir de quelqu'un souffrant d'un trouble maniaco-dépressif ou de problèmes de personnalité, par exemple. Or, ce sont deux dysfonctionnements totalement différents, qui requièrent des approches thérapeutiques entièrement différentes elles aussi. Le classement d'une personne dans cette catégorie d'auteur-e ne permet pas d'en déduire quel est son profil de problèmes individuel, ni quels sont les changements dont elle a besoin. Il n'explique pas non plus les aspects individuels de la dynamique de la violence. On ne peut donc pas s'appuyer sur des profils de problèmes généraux pour déduire des recommandations d'intervention spécifiques.

Auteur (h)		Victime (f)	
Typologie	Description	Typologie	Description
High-Risk Batterer Types I & II (Gondolf, 1988) Type I cobra (Gottman et al., 1995) Antisocial (Hamberger et al., 1996) Generally violent—antisocial (Holtzworth-Munroe & Stuart, 1994) Intimate terrorist (Johnson, 1995) Schizoidal/borderline personality (Hamberger & Hastings, 1986) Narcissistic/antisocial personality (Hamberger & Hastings, 1986) Type II — generally violent (Saunders, 1992)	High severity of violence High frequency of violence High levels of psychopathology Usually have criminal history	Chronic and predictable (Roberts & Roberts, 2005)	Severe repeated incidents; frequent, predictable pattern Violence often precipitated by substance abuse Several hundred violent acts Married with children Abuse continues until husband arrested, hospitalized, or dies Lower to middle class with husband in blue-collar, skilled or semi-skilled work Often devout Catholic with school-age children at home
		Homicidal (Roberts & Roberts, 2005; Roberts, 2007)	Violence escalates to homicide, murder precipitated by explicit death threats and life-threatening injuries Weapons in home Numerous violent and severe acts Cohabiting or married Usually lower class; high long-term unemployment; limited education (majority of women dropped out of high school) Women usually suffer from PTSD, traumatic bonding, suicide ideation, or Battered Woman Syndrome

Tableau 8 : High-Risk Batterer (Bender & Roberts, 2007)

On voit bien que les typologies de cette nature ne remplissent pas les fonctions centrales d'une analyse selon le principe RNR²⁰ et présentent peu d'utilité pour organiser une intervention personnalisée. Comme la catégorisation des auteur·e·s ne remplace manifestement pas une prise en charge, reste à déterminer si elle peut être utile pour trier les cas. Hormis la catégorie « *family-only batterer* », les types d'auteur·e sont définis à partir d'une description de phénomènes psychopathologiques (sphère de la personnalité). Il en découle qu'une classification correcte ne peut être effectuée que par un·e professionnel·le possédant des connaissances spécifiques en psychopathologie et des compétences en analyse forensique.

De plus, déterminer le type d'un auteur·e est relativement fastidieux. En particulier, cela requiert un grand nombre d'informations sur la personne et sur ses actes de violence, qu'il faut donc recueillir avant de pouvoir procéder à une évaluation nuancée.

²⁰ Le principe RNR d'Andrews & Bonta, 2010 est exposé sous le chapitre 2.1.

En résumé, on peut dire que le tri des cas par classement des auteur·e·s de violence à l'aide d'une typologie est une procédure gourmande en temps qui ne peut être menée à bien que par des professionnel·le·s possédant des connaissances spécifiques. Sachant qu'en général les cas de violence domestique sont nombreux et qu'ils sont repérés par une grande variété d'acteurs (médecin de famille, autorité scolaire, police, etc.), force est de considérer que cette approche est inefficace et peu fonctionnelle pour l'étape du tri.

Ainsi, le classement par types d'auteur·e·s ne présente pas une grande utilité pour le modèle d'intervention axé sur la délinquance à quelque étape que ce soit. Il ne fait que produire une catégorisation qui a le potentiel de stigmatiser durablement les auteur·e·s en leur collant une étiquette.

Sur un plan plus général, Brasfield (2015) critique la catégorisation des auteur·e·s de violence au moyen de typologies sur des points cruciaux. Elle estime en particulier que les notions théoriques sous-jacentes manquent de clarté et que les sous-types ne sont pas suffisamment distincts les uns des autres. A son avis, il serait très utile que la recherche sur ces typologies se concentre davantage sur la détermination des formes de prise en charge adaptées à chaque sous-type d'auteur·e·s de violence.

Idées à retenir sur les typologies des auteur·e·s de violence

La classification des auteur·e·s sur la base de typologies...

- est inefficace pour trier les cas.
- ne remplace pas une analyse approfondie des risques et des besoins.
- présente peu d'utilité concrète pour mener des interventions visant à réduire le risque.
- colle une étiquette et peut conduire à une stigmatisation durable de la personne catégorisée.

7 Bilan

Le présent rapport décrit et explique le modèle d'intervention axé sur la délinquance et l'application de l'analyse P/E à la violence domestique. En résumé, il fait les constats suivants :

- La motivation au changement n'est pas une condition préalable à la réussite d'une intervention.
- Se référer au modèle d'intervention axé sur la délinquance permet à l'ensemble des professionnel-le-s impliqué-e-s d'agir avec une plus grande sûreté.
- Statistiquement, une personne sur deux qui a commis des violences domestiques réitère ses actes de violence. Il faut donc déclencher dans tous les cas au moins une intervention à bas seuil axée sur le risque dans un environnement de consultation.
- Une analyse P/E axée sur la délinquance ne peut être effectuée que par un-e professionnel-le en psychologie ou psychiatrie forensique.
- Les formes d'intervention à bas seuil peuvent déjà être efficaces pour les personnes qui passent à l'acte sous la pression d'une situation, ce qui est souvent le cas dans la violence domestique.
- Les personnes qui passent à l'acte en raison de leur personnalité requièrent des interventions intensives et prolongées pratiquées par des professionnel-le-s en psychologie ou psychiatrie forensique pour obtenir une réduction durable du risque de réitération des violences domestiques.
- Le classement des auteur-e-s selon les typologies existantes présente peu d'utilité pour le travail concret dans le domaine de la violence domestique. En revanche, il a le potentiel de stigmatiser durablement ces personnes en leur collant une étiquette.

8 Bibliographie

Andrews, D.A. & Bonta, J. (2010). The psychology of criminal conduct, fifth edition. Matthew Bender & company, inc., a member of the LexisNexis Group. New Providence, NJ.

Association professionnelle suisse de consultations contre la violence APSCV (2017). Services de consultation. <http://www.apscv.ch/services-de-consultation.html>

Bender, K. & Roberts, A.R. (2007). Battered woman versus male batterer typologies: Same or different based on evidence-based studies? *Aggression and Violent Behavior* 12(2007), 519-530.

Benecke, C. (2014). *Klinische Psychologie und Psychotherapie. Ein integratives Lehrbuch.* Stuttgart: Kohlhammer.

Bennett Cattaneo, L & Goodman, L.A. (2003). Victim-reported risk factors for continued abusive behavior: Assessing the dangerousness of arrested batterers. *Journal of Community Psychology* 31(4), 349-369.

Boer, D. P. (2013). Some essential environmental ingredients for sex offender reintegration. *International journal of behavioral consultation and therapy*, 8(3-4), 8-11.

Brasfield, R. (2015). Revisiting the Derivation of Batterer Subtypes: Towards Profiling the Abuser. *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 30(20), 3467-3478.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG – Domaine Violence domestique (2012). Violence domestique – feuilles d'information 2: Causes de la violence dans les relations de couple et facteurs de risque. www.gleichstellung-schweiz.ch

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG – Domaine Violence domestique (2014). Violence domestique – feuilles d'information 1: Violence domestique : définition, formes et conséquence. www.gleichstellung-schweiz.ch

Cavanaugh, M. M., & Gelles, R. J. (2005). The utility of male domestic violence offender typologies: New directions for research, policy, and practice. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(2), 155–166.

Coker, A. L., Smith, P. H., Bethea, L., King, M. R., & McKeown, R. E. (2000). Physical health consequences of physical and psychological intimate partner violence. *Archives of Family Medicine*, 9(5), 451-457.

Côté, S.M., Borge, A.I., Geoffroy, M.C., Rutter, M., & Tremblay, R.E. (2008). Nonmaternal care in infancy and emotional/behavioral difficulties at 4 years old: Moderation by family risk characteristics. *Developmental Psychology*, 44(1), 155-168.

Dahle, K.P., Harwardt, F. & Schneider-Njepel, V. (2012). LSI-R: Inventar zur Einschätzung des Rückfallrisikos und des Betreuungs- und Behandlungsbedarfs von Straftätern. Deutsche Version des Level of Service Inventory-Revised nach Don Andrews und James Bonta. Hogrefe.

De Vogel, V., de Vries Robbé, M., de Ruiter, C., & Bouman, Y. H. (2011). Assessing protective factors in forensic psychiatric practice: Introducing the SAPROF. *International Journal of Forensic Mental Health*, 10(3), 171-177.

Douglas, K. S., Hart, S. D., Webster, C. D., & Belfrage, H. (2013). Die Vorhersage von Gewalttaten mit dem HCR-20V3: Benutzerhandbuch, Deutsche Version (M. Bolzmacher, P. Born, S. Eucker, F. von Franqué, B. Holzinger, S. Kötter, R. Müller-Isberner, & W. Schmidbauer, Eds. and Trans.). Giessen, Germany: Institut für forensische Psychiatrie Haina e.V.

Flückiger, C. & Grosse-Holtforth, M. (2007). Ressourcenaktivierung und motivorientierte Beziehungsgestaltung – Bedürfnisbefriedigung in der Psychotherapie. In R. Frank. *Therapieziel Wohlbefinden.* Heidelberg: Springer.

- Gondolf, E. F. (1988). Who are those guys? Toward a behavioral typology of batterers. *Violence and Victims*, 3, 187–203.
- Gottman, J. M., Jacobson, N. S., Rushe, R. H., Shortt, J., Babcock, J., La Taillade, J. J., et al. (1995). The relationship between heart rate reactivity, emotionally aggressive behavior, and general violence in batterers. *Journal of Family Psychology*, 9, 227–248.
- Gross, G. (2004). Deliktbezogene Rezidivraten von Straftätern im internationalen Vergleich. Dissertation zum Erwerb des Doktorgrades der Medizin an der Medizinischen Fakultät der Ludwig-Maximilians-Universität zu München.
- Hamberger, L. K., & Hastings, J. E. (1986). Personality correlates of men who abuse their partners: A Cross-validation study. *Journal of Family Violence*, 1, 323–341.
- Hare, R.D. (2003). *Manual for the Revised Psychopathy Checklist (2nd ed.)*. Toronto, Canada: Multi-Health Systems.
- Hilton, N. Z., Harris, G. T., & Rice, M. E. (2010). Risk assessment for domestically violent men. Washington, DC: American Psychological Association.
- Holtzworth-Munroe, A. et al. (2003). Do Subtypes of Maritally Violent Men Continue to Differ Over Time? *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(4), 728–740.
- Jewkes, R. (2002). Intimate partner violence: causes and prevention. *The Lancet*. Vol. 359, No. 9315, 1423-1429.
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283–294.
- Johnson, M.P. & Ferrano, K.J. (2000). Research on Domestic Violence in the 1990s: Making Distinctions. *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 62, No. 4 (Nov. 2000), pp. 948-963.
- Lewin, K. (1963/2012). *Feldtheorie in den Sozialwissenschaften*. Bern: Huber. Neuauflage 2012.
- Lipsey, M.W. (1995). What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents? In J. McGuire (ed.), *What Works: Reducing Reoffending – Guidelines from Research and Practice*. Chichester England: Wiley.
- Peichl, J. (2015). *Destruktive Paarbeziehungen: Das Trauma intimer Gewalt*. Zweite Auflage. Leben Lernen, Klett-Cotta.
- Piquero, A. & Moffitt, T.E. (2010). Life-course-persistent and adolescence-limited offending. In J. Adler (ed.). *Forensic Psychology Debates, Concepts, & Practice*, 2nd edition Devon: Willan Publishing.
- Sachse, R. (2016). *Therapeutische Beziehungsgestaltung*. 2., aktualisierte und ergänzte Auflage. Göttingen: Hogrefe.
- Saunders, D. G. (1992). A typology of men who batter: Three types derived from cluster analysis. *American Journal of Orthopsychiatry*, 62(2), 264–275.
- Stith, S. M., McCollum, E. E., Amanour-Boadu, Y & Smith, D. (2012). Systemic perspectives on Intimate Partner Violence treatment. *Journal of Marital and Family Therapy*, 38(1), 220-240.
- Stucki, C. & Grawe, K. (2007). Bedürfnis- und Motivorientierte Beziehungsgestaltung, Hinweise und Handlungsanweisungen für Therapeuten, *Psychotherapeut*, 52, 16-23.
- Tremblay, R.E., & Nagin, D.S. (2005). The Developmental origins of physical aggressions in humans. In R.E. Tremblay, W.W. Hartup, & J. Archer (Eds.), *Developmental origins of aggression* (pp. 83-106). Guilford Press: New York.

Ullrich, S., & Coid, J. (2011). Protective factors for violence among released prisoners: Effects over time and interactions with static risk. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79(3), 381.

Urbaniok, F. (2016). FOTRES – Forensisches Operationalisiertes Therapie-Risiko-Evaluations-System. 3. Vollständig aktualisierte Auflage. Medizinisch Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft.

Walker, K., Bowen, E., & Brown, S. (2013). Desistance from intimate partner violence: A critical review. *Aggression and Violent Behavior* 18(2), 271-280.

Ward, T., Mann, R.E., & Gannon, T.A. (2007). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, 12, 87-107.

Weinmann-Lutz, B. & Lutz, W. (2006). Gewalt in der Partnerschaft und ihre Folgen. In: Wolfgang Lutz (Hrsg.). *Probleme in Beziehungen und Partnerschaft und ihre Therapie. Ein Lehrbuch der Paartherapie*. Kapitel 9. München: Ernst Reinhard Verlag.

Organisation mondiale de la santé (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé.
http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/full_fr.pdf

World Health Organisation (2013). *Global and regional estimates of violence against women: Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. Geneva: Department of Reproductive Health and Research.

Annexe : Le paysage des interventions contre la violence en Suisse

La liste ci-après recense les institutions suisses dont le travail avec les auteur·e·s de violence est le cœur de métier. Elle est basée sur la liste des centres de consultation tenue par l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV, état au 30.01.2017). Les auteur·e·s de violence sont également pris en charge par d'autres prestataires, en particulier des thérapeutes ayant leur propre cabinet. La liste des fournisseurs et de leurs prestations proposée ici n'est pas exhaustive. Les prestations sont définies par leur orientation théorique (approche cognitivo-comportementale, systémique, psychodynamique, etc.), leurs formes de travail (consultation, programme socio-éducatif, thérapie), leurs méthodes de travail (individuel, en groupe, en couple), leur contexte structurel (intégration dans des projets d'intervention, réseau d'institutions, financement) et leurs critères de participation (volontaire ou sur astreinte).

Selon leur conception du travail avec les auteur·e·s de violence, les institutions accordent plus ou moins d'importance au travail individuel, au travail en groupe ou au travail en couple et optent pour des groupes ouverts ou des groupes fermés. Il est en principe possible de rejoindre un groupe ouvert à tout moment tandis que les groupes fermés n'acceptent plus de nouvelles personnes après un certain temps. Les consultations de couple peuvent être une prestation complémentaire ou principale ou être proposées en alternance avec des entretiens individuels.

Les notions figurant dans la liste ont des interprétations variables dans l'usage courant. Les définitions utilisées dans le présent rapport se rapportent en principe au travail avec les personnes concernées par la violence domestique, et plus spécialement avec les auteur·e·s.

Analyse forensique

Il s'agit de l'analyse de la personnalité et de l'environnement (analyse P/E) axée sur la délinquance qui est présentée dans les chapitres 3 et 4. L'analyse P/E doit être pratiquée par une personne spécialisée en psychologie ou psychiatrie forensique.

Consultation

La notion de consultation recouvre un large éventail de mesures de soutien qui ne s'inscrivent généralement pas dans un plan général prédéfini. La consultation se caractérise par sa facilité d'accès (bas seuil) et sa courte durée. Son contenu dépend principalement des demandes de la personne prise en charge. Il existe en principe deux grandes catégories de consultation : l'assistance pour réduire le recours à la violence, d'une part ; l'intervention en cas de crise avec possibilité de tri (entrée en contact avec les auteur·e·s), d'autre part. La consultation se concentre sur les adaptations ou les changements à apporter dans la sphère de l'environnement, et moins sur le traitement approfondi des problèmes dans la sphère de la personnalité. Elle est assurée par un personnel qualifié ayant majoritairement une formation en travail social, souvent complétée par une formation spécifique dans le domaine de la violence.

Programme socio-éducatif

La notion de programme socio-éducatif (ou programme d'apprentissage) désigne le travail structuré et théorisé avec des auteur·e·s de violence dans le but de prévenir autant que possible la réitération des violences dans la sphère domestique. Le programme socio-éducatif associe différentes interventions adaptées à la problématique de la violence pour former un tout cohérent. Limité dans le temps, il peut être individuel ou collectif. Malgré leurs différences de conception et de méthode, les différentes offres ont des points communs qui constituent le noyau dur et le but supérieur des programmes socio-éducatifs : amener les auteur·e·s à vivre sans violence, les responsabiliser et améliorer leurs compétences sociales et leurs aptitudes relationnelles. De plus, les aspects cognitivo-comportementaux guident les interventions dans la plupart des offres. Le

programme socio-éducatif est mis en œuvre par un personnel qualifié ayant majoritairement une formation en travail social ou en psychologie, souvent complétée par une formation spécifique dans le domaine de la violence.

Thérapie

La notion de thérapie recouvre les offres de traitement psychothérapeutique et holistique. Le travail approfondi sur les problèmes dans la sphère de la personnalité et sur les troubles psychopathologiques occupe une place centrale dans le traitement des auteur·e·s de violence. Il s'agit d'un travail de longue durée : il est poursuivi jusqu'à ce que le risque diminue ou, s'il s'agit d'une thérapie sous astreinte, tant que cela est juridiquement possible. Une intervention thérapeutique est indispensable lorsque l'auteur·e de violence présente des troubles psychopathologiques ayant un impact sur le risque ou des schémas de pensée ou de comportement propices à la violence devenus prégnants et chroniques. La thérapie est prodiguée par des professionnel·le·s de la psychologie et de la psychiatrie spécialisé·e·s en forensique.

Übersicht Schweizer Institutionen Täter- und Täterinnenberatung Organisations pour des auteurs de violence domestique en Suisse : vue d'ensemble

Die folgende Auflistung gibt einen Überblick über die Institutionen in der Schweiz, welche die Arbeit mit Tatpersonen als ihre Kernleistungen bezeichnen. Daneben gibt es weitere, insbesondere Therapeuten und Therapeutinnen mit eigener Praxis. Die Auflistung der Institutionen und auch deren Leistungsangebote sind nicht als abschliessend zu betrachten.

La liste suivante donne une vue d'ensemble des organisations suisses dont le travail avec les auteur-e-s de violence est le cœur de métier. Dans les faits, il y a d'autres prestataires, notamment des thérapeutes ayant leur propre cabinet. La liste des organisations et des prestations listées n'est donc pas exhaustive.

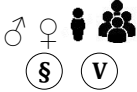
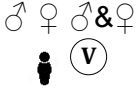
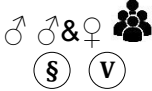
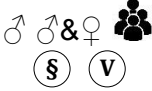
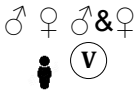


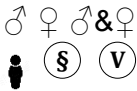
Piktogramme / pictogrammes:

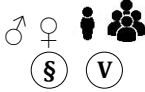
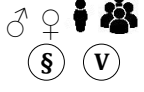

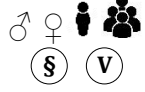
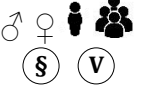


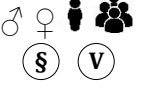
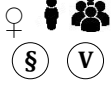
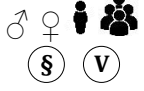


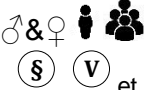
Zielgruppe / ♂ Arbeit mit Tätern / travail avec des auteurs
Groupe cible: ♀ Arbeit mit Täterinnen / travail avec des auteures
♂&♀ Arbeit mit Paaren / travail avec le couple

Arbeitsmethode / 👤 Einzelsetting / séances individuelles
Méthode de travail: 👥 Gruppensetting / séances en groupe




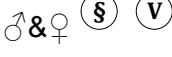
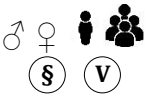
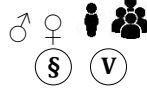

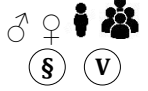




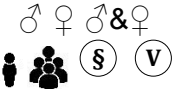
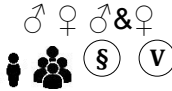
Teilnahmekriterien/ (V) freiwillige Teilnahme (volunteer) / participation volontaire
Critères de participation: (§) angeordnete Teilnahme / participation astreinte

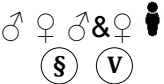
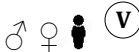

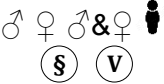


Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
AI, AR: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch	♂ ♀ ♂&♀ 👤 👥 (§) (V)	♂ ♀ ♂&♀ 👤 👥 (§) (V) auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
AG: Anlaufstelle gegen häusliche Gewalt www.ahg-aargau.ch	♂ ♀ 👤 👥 (§) (V) Täter/-innen- Ansprache und Gewaltberatung von max. 15 Sitzungen			
AG: Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt BL www.interventionsstelle.bl.ch		♂ ♂&♀ ♀ 👥 (§) (V) 26 Sitzungen à 2h inkl. Partnerinnen- kontakt Paargespräch bei Bedarf		

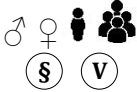





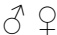
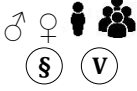

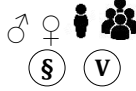


Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
Region Basel: Institut Gewaltberatung Prävention www.gewaltberatungbasel.ch				
BL: Beratungsstelle bei Wegweisung www.baselland.ch/sicherheitsdirektion/beratungsstelle-wegweisung	 Täter/-innen- Ansprache			
BL: Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt www.interventionsstelle.bl.ch		 26 Sitzungen à 2h inkl. Partnerinnen- kontakt Paargespräch bei Bedarf		
BS: Fachstelle Häusliche Gewalt www.jsd.bs.ch/themen/haeusliche-gewalt/hilfe-beratung		 26 Sitzungen à 2h inkl. Partnerinnen- kontakt Paargespräch bei Bedarf		
BS: Konfliktberatung «Häusliche Gewalt» www.bdm.bs.ch/Uebungs/Organisation/Amt-fuer-Justizvollzug/Bewaehrungshilfe	 Täteransprache nach Wegweisung (gesetzl. Verankert), erweiterte Gefähr- deransprache nach Polizeiintervention (Pilotprojekt)			
BE: Berner Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt www.be.ch/big	 Abklärungs-/ Triagegespräch (einmalig)	 26 Sitzungen à 2h, offene Gruppen, kantonal subventioniert		
BE: Fachstelle Gewalt Bern www.fachstellengewalt.ch	 Paargespräche bei situativer Gewalt			

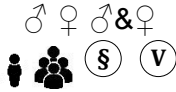


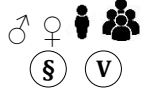




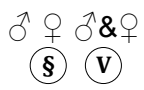




Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Thérapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
BE (francophone): Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) www.cnp.ch/consultation-ambulatoire				
BE (francophone): Violence que faire www.violencequefaire.ch	 Conseil via plateforme de ré pondance Internet			
FR: EX-Pression www.ex-expression.ch		 20 Séances individuelles (1h) ou en groupe (1,5h)		
FR: Violence que faire www.violencequefaire.ch	 Conseil via plateforme de ré pondance Internet			
GE: Association Face à Face www.face-a-face.info	 MEA : mesure d'éloignement administratif	 Programme « Face à Face ADOS » pour des jeunes (13-20 ans)	Thérapie spécifique pour les  Programme pour Ados (13-20 ans)  Thérapie de couple et de famille 	
GE: VIRES, centre de psychothérapie, de recherche et de prévention de la violence www.vires.ch	 MEA: mesure d'éloignement administratif		Psychothérapie pour adultes:  et thérapie de famille Prise en charge psychiatrique Dispositif à l'intention des sujets mineur-e-s	

Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
GE: Violence que faire www.violencequefaire.ch	♂ ♀ Conseil via plateforme de répondance Internet			
GL: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch	♂ ♀ ♂ & ♀ ♂ ♀ § V	♂ ♀ ♂ & ♀ ♂ ♀ § V auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
GR: Beratungsstelle für gewaltausübende Personen www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/djsg/ajv/Beratungsstelle	♂ ♀ ♂ § V Täter/-innen- Ansprache			
GR: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch	♂ ♀ ♂ & ♀ ♂ ♀ § V	♂ ♀ ♂ & ♀ ♂ ♀ § V auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
JU: Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) www.cnp.ch/consultation-ambulatoire	♂ ♀ ♂ § V		♂ ♀ ♂ § V	
JU: Violence que faire www.violencequefaire.ch	♂ ♀ Conseil via plateforme de répondance Internet			
LU: Agredis www.agredis.ch	♂ ♀ ♂ § V Täteransprache nach Wegweisung			
LU: Echtstark – ohne Gewalt www.echtstark.ch	♂ ♀ ♂ & ♀ ♂ ♀ § V			
LU: Vollzugs- und Bewährungs- dienste, Abteilung Bewährungsdienst www.vbd.lu.ch/bewahrungsdienst	♀ § V Täterinnen- Ansprache			

Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
<p>NE: Association B.a.s.t.A – Bureau d'aide et de soutien à visée thérapeutique pour auteur-e-s de violences www.ne.ch/autorites/DEF/OPFE/violence-conjugale/Pages/Auteur-e</p>				
<p>NE: Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) – Consultation couples et familles à transactions violentes www.cnp.ch/consultation-ambulatoire</p>				
<p>NE: Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) www.cnp.ch/consultation-ambulatoire</p>				
<p>NE: Violence que faire www.violencequefaire.ch</p>	 Conseil via plateforme de répondance Internet			
<p>NW, OW: Agredis www.agredis.ch</p>	 Täteransprache nach Wegweisung			
<p>SG: Beratungsstelle Häusliche Gewalt für gewaltausübende Personen www.sg.ch/sicherheit/justizvollzug/bewaehrungshilfe/unsere-auftraege/haeusliche-gewalt</p>	 Täter/-innen- Ansprache	 16 wöchentliche Gruppensitzungen à 2.5 Stunden		
<p>SG: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch</p>		 auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
<p>SH: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch</p>		 auf Anfrage bzw. bei genügend TN		

Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
SO: Bewährungshilfe Solothurn www.so.ch/amt-fuer-justizvollzug/bewaehrungshilfe	 Täter/-innen- Ansprache (in einzelnen Fällen) Beratungen bei sexualisierter Gewalt und Konsum von Kinder- pornographie			
SO: Beratungsstelle Gewalt www.beratungsgewalt.so.ch				
SO: GEWALTsleistung www.gewaltsleistung.ch				
SO: Touring-Kompetenzzentrum für Mediation und Beratung www.touring-kompetenzzentrum.ch	 angeordnete Gewaltberatung durch KESB, Sozialhilfebehörden und Institutionen Fallsupervision zum Thema Gewaltberatung Beratungen bei sexualisierter Gewalt und Konsum von Kinder- pornographie			
SO: Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt BL www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/sicherheitsdirektion/hausliche-gewalt/lernprogramm-gegen-hausliche-gewalt Berner Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt www.pom.be.ch/pom/de/index/direktion/ueber-die-direktion/big/lernprogramm		 26 Sitzungen à 2h inkl. Partnerinnen- kontakt  26 Sitzungen à 2h, offene Gruppen		

Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
SZ: Agredis www.agredis.ch	 Täteransprache nach Wegweisung			
TG: Forio AG www.forio.ch				
TG: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch		 auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
TI: Ufficio dell'assistenza riabilitativa www.ufficio-dellassistenza-riabilitativa				
TI: Violence que faire www.violencequefaire.ch	 Conseil via plateforme de répondance Internet			
UR: Agredis www.agredis.ch	 Täteransprache nach Wegweisung			
VD: Centre Prévention de l'Ale – CPAle www.prevention-ale.ch	 Cours de 7 séances de groupes	 Groupe thérapeutique de 21 séances de groupes min.		
VD: Violence que faire www.violencequefaire.ch	 Conseil via plateforme de répondance Internet			
VS (Oberwallis): Gewaltfrei miteinander – aber wie? Anlaufstelle für Jugend- liche, Männer und Frauen www.egalite-famille.ch/gewalt/gewaltfrei-miteinander				

Institutionen / Institutions	Beratung / Conseil	Lernprogramm/ Programme socio-éducatif	Therapie / Thérapie	Forensische Abklärung / Examen forensique
VS (Valais romand): Alternative-Violence www.egalite-famille.ch/violence/violences-domestiques-aemo	 Entretien de famille Groupe de sensibilisation de 5 séances	 Groupe socio-thérapeutique de 10 séances		
VS: Violence que faire www.violencequefaire.ch	 Conseil via plateforme de ré pondance Internet			
ZG: Agredis www.agredis.ch	 Täteransprache nach Wegweisung			
ZG: Stiftung Männer Beratung Gewalt www.stiftung-mbg.ch				
ZH: Bewährungs- und Vollzugdienste Zürich, Abteilung Lernprogramm www.justizvollzug.zh.ch/bewahrungshilfe/lernprogramme	 Täterinnen-Ansprache	 16 Sitzungen à 2,5 h		
ZH: Fachberatung Häusliche Gewalt www.fbhg.ch				
ZH: KONFLIKT.GEWALT. www.konflikt-gewalt.ch		 auf Anfrage bzw. bei genügend TN		
ZH: Mannebüro Züri www.mannebuero.ch	 proaktive Täter-Ansprache			